

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 JUILLET 2016

Présents : Roger VIVERT, Claude CLARON, Anne-Marie MEUNIER, Mickaël GAUDIN, Eric BALAN, Gilles ROISSE, Nicole LE COZ, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, Patrick GINET, Florence PERRIN, Monique BLANC, Chantal KRAMP, André CLARON, Philippe GROSSIORD, Claire DORBEC, Philippe OGIER

Absents : Bernadette ARNOUX, Denise PIOT, Joëlle LUTAUD, David VINCENT, Fabrice TARLET

Pouvoirs : David VINCENT donne pouvoir à Patrick GINET, Denise PIOT donne pouvoir à Eric BALAN, Bernadette ARNOUX donne pouvoir à Chantal KRAMP, Joëlle LUTAUD donne pouvoir à Jérôme LACOSTE DEBRAY, Fabrice TARLET donne pouvoir à Roger VIVERT,

Secrétaire de séance : Claude CLARON

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 10 juin 2016 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 22 voix / Abstention : 1 voix / Contre : 0 voix

2. Délibérations

Délibération n°2016-036 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Ce poste est aujourd'hui à temps complet. Compte tenu de l'organisation de l'entretien des locaux à 3 agents, et de la fermeture d'une classe à l'école maternelle, la nouvelle organisation permet de baisser le nombre d'heures hebdomadaires annualisées sur ce poste passant de 35 heures à 30 heures.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, décide de modifier le temps de travail annualisé du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 35 heures hebdomadaires annualisées à 30 heures hebdomadaires annualisées.

Adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

Maison de Santé

Les baux professionnels sont en cours de signature : sont signés les baux des médecins, de l'ostéopathe, de la psychologue, des chirurgiens-dentistes, de la sage-femme et des kinés. Ces professionnels débiteront leur activité dans la maison de santé à partir de septembre 2016.

Pacte Financier et Fiscal

Claude CLARON présente les travaux du cabinet Stratorial Finances, recruté par la CCVL pour élaborer le Pacte Financier et Fiscal de la CCVL et de ses communes membres. En résumé, le constat montre une conjoncture future peu favorable avec la baisse des dotations et la stabilisation et/ou la hausse des dépenses. La capacité d'investissement propre à chaque commune risque de diminuer. Il faut donc chercher de nouveaux modes de fonctionnement. Le cabinet Stratorial Finances suggère deux pistes de réflexion :

- Par l'action : renforcer les mutualisations et/ou la prise de compétences par l'intercommunalité
- Par la solidarité : soutenir l'épargne et/ou soutenir l'investissement

Monsieur le Maire ouvre le débat et souhaite connaître le positionnement des élus de Thurins par rapport à ce défi d'avenir.

Le débat est riche :

Claude CLARON croit en la mutualisation en tant que source d'amélioration du service public, et à terme d'économies.

Monsieur le Maire souhaite une solidarité de territoire.

Catherine PAILLAT est favorable au regroupement de communes mais est inquiète sur le rendu du service public de proximité.

Patrick GINET est partisan d'une vraie mutualisation mais n'est pas favorable à la dilution dans une grande entité, au risque de perdre de l'efficacité et de la démocratie locale.

Philippe GROSSIORD pointe l'opportunité d'avoir la possibilité de s'exprimer avant qu'un schéma venu « de haut » ne s'impose à nous.

Florence PERRIN analyse la situation en mettant en relation la nécessaire évolution des politiques publiques et l'indispensable réponse locale aux concitoyens. Des schémas de développement sur le territoire de la CCVL, organisés par thématiques, seraient une piste de réflexion à engager. Apporter une réponse d'abord sur l'investissement plutôt que sur le fonctionnement serait une autre piste de travail.

Eric BALAN alerte sur le « bon » périmètre du bassin de vie.

Jérôme LACOSTE DEBRAY constate que l'échelon communal, tel qu'issu des divisions diocésaines a vécu ; les modes de communication et de déplacement ont évolué. Il faut s'interroger sur la bonne échelle de regroupement.

Nicole LE COZ propose un regroupement des communes à l'échelon de la CCVL avec création de « conseils de quartiers ».

Pour Monique BLANC, la réussite de ces regroupements est conditionnée par un préalable inéluctable : la volonté de faire ensemble. André CLARON et CHANTAL KRAMP rejoignent son point de vue, notamment quant à la modification nécessaire des mentalités et plus de solidarités.

Claire DORBEC précise que l'action sociale fait déjà preuve de cette solidarité : les gens travaillent ensemble sur une thématique particulière.

Philippe OGIER comprend la mutualisation comme source d'économie.

Anne-Marie MEUNIER est favorable au regroupement de communes mais à condition d'une gouvernance unique.

Mickaël GAUDIN est également favorable à des regroupements mais s'interroge sur l'échelle afin de ne pas perdre l'écu de terrain prompt à résoudre des problèmes de terrain.

Monsieur le Maire résume le débat en notant que les élus de Thurins sont force de propositions et volontaires sur le sujet. Ils sont prêts à faire bouger les lignes, au minima en soutenant la mutualisation mais en allant plus loin en souhaitant un rapprochement de communes par bassin de vie. Malgré ce volontarisme exprimé, ils émettent le vœu de la continuité d'une réponse locale adaptée, d'un service public de proximité.

Soutien à l'agriculture

Le conseil municipal de Thurins précise son entier soutien à la profession agricole vis-à-vis des derniers évènements climatiques qui ont touché plusieurs exploitations sur la commune. L'évènement est géré au niveau du Département du Rhône et de la Préfecture, en lien avec la chambre d'agriculture du Rhône.

Malheureusement, c'est surtout un parasite mouche qui sévit actuellement qui va être encore plus pénalisant en terme de pertes de récoltes. C'est une année difficile.

Fin 22h55